

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2016

Présents : Danièle Castera, Alain Chasseur, Danielle Degos, Thierry Guillot, Roger Larrodé, Patrice Laulom, Nathalie Marimpouy, Jean-Pierre Laudinet, Thomas Peyres, Christelle Pouyanné, Josette Preuilho, Sophie Robert,

Excusés : Annie Boulain, Eric Labaste, Pierre Vendrios

Procuration : Annie Boulain à Patrice Laulom,

Secrétaire de séance : Christelle Pouyanné

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Revalorisation du forfait communal Ecole Privée Notre Dame

Accord à l'unanimité

1/ **Approbation du compte rendu du 15 juillet 2016**

Une observation :

3 mots à rajouter :

Point n°2 : compte rendu des commissions ; Commission bâtiments : « les travaux de rénovation de la toiture *de la boulangerie* sont terminés ». Adopté à l'unanimité.

2/ **Compte Rendu des Commissions**

Commission voirie :

Travaux en cours :

- réfection revêtement parkings salle des associations et Mairie
- réfection de la chaussée route de l'Eglise

Les travaux d'aménagement du trottoir sur la RD6 sont terminés.

Commission Bâtiments :

- Accessibilité toilettes Salle Labadie : les travaux sont programmés pour la fin du mois. Ils se feront en régie par les employés communaux.

3/ **Travaux de rénovation de l'Eglise : Choix architecte**

Monsieur le Maire présente la proposition de l'architecte Isabelle JOLY concernant le diagnostic architectural de l'Eglise en vue de réaliser des travaux intérieurs. Le montant de la prestation s'élève à 6120. 00 € HT et 7344. 00 TTC et comprend les missions suivantes :

- Description /étude historique sommaire
- Couverture photographique
- Série de plans et relevés
- Evaluation état sanitaires
- Estimation des travaux
- Découpage technique des travaux
- RV Architecte des Bâtiments de France
- Aide au montage des dossiers de subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de l'architecte Isabelle JOLY concernant le diagnostic architectural de l'Eglise pour un montant 7344. 00 € TTC.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la décision.

Monsieur le Maire présente également le devis établi par le cabinet de géomètres L2G CONSEIL à Bayonne pour la réalisation du relevé de l'église au scanner 3D pour un montant de 2832 € TTC. Le conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter un autre devis auprès d'un autre cabinet avant de prendre une décision.

4/ CDG 40 : convention service « SVP Maintenance des archives »

Monsieur le Maire présente aux conseillers la nouvelle convention du service Archives du Centre de Gestion des Landes. Elle a pour objet de formaliser la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion auprès de la commune et de définir les modalités de ce service qui permet de pouvoir bénéficier des prestations suivantes :

- Mise à jour du classement : tri, éliminations
- Etablissement des bordereaux d'élimination et transmission aux archives Départementales
- Actualisation ou création du répertoire des archives classées par séries.

La mise à disposition pour la maintenance sera programmée à intervalle régulier en fonction de la taille de la collectivité, à savoir tous les 2 ans pour la commune de St Ion.

La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

D'approuver les termes de la convention « SVP Maintenances- Archives » proposée par le Centre de gestion des Landes pour une durée de 3 ans.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5/ CDG 40 : convention de mise à disposition à titre gratuit d'un travailleur social du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion des Landes propose la signature d'une nouvelle convention de mise disposition d'un travailleur social du CDG 40 au profit des personnels des collectivités et établissements publics landais.

Ce service propose aux collectivités l'information, l'orientation et l'accompagnement de leurs agents sur les dispositifs d'aide adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou encore de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

6/ CDG 40 : convention de mise à disposition à titre gratuit du SIEMPH pour la période 2016/2018

Le Centre de Gestion des Landes propose la signature d'une nouvelle convention d'adhésion au service d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes handicapées (SIMEPH). C'est un service gratuit qui a pour objectif d'informer et de sensibiliser les collectivités sur la question du handicap et propose notamment une aide aux collectivités affiliées :

- Dans les démarches de recrutement des personnes handicapées pour faciliter leur intégration.
- Dans la mise en œuvre d'accompagnements spécifiques pour favoriser le reclassement de personnes handicapées déjà en poste dans la collectivité et devenus inaptes à leurs fonctions.
- Dans la mise en œuvre de solutions de maintien dans l'emploi après avis du médecin de prévention.
- Dans la recherche de solutions techniques d'aménagement de poste.
- Dans la mise en place de bilans de compétences et de formations.

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

7/ Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire propose d'autoriser les inscriptions de crédits ci-après qui correspondent aux décisions suivantes :

- Diagnostic architectural de l'église et réalisation du relevé par un géomètre
- Acquisition d'une imprimante à l'école primaire
- Acquisition de tables à la salle des associations

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2031 (20) : Frais d'études – 94	10 400,00		
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel informatique – 109	240,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles – 93	1 500,00		
2313 (23) : Constructions	-12 140,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

8/ SIBVA : rapport annuel exercice 2015

VU le décret n°95-635 du 6 mai 1995,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-5 modifié par la loi 2015-992 du 17 août 2015 art.98,

Monsieur le Maire présente :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement rédigé par le SIBVA pour l'année 2015
- la note d'information rédigée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement rédigé par le SIBVA pour l'année 2015

ADOpte la note d'information rédigée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2015.

DIT que ces documents seront mis à disposition du public en vue d'informer les usagers du service.

9/ Point sur la rentrée scolaire

Effectifs 2016/2017 : 105 élèves répartis sur 5 classes :

- TPS : 14
- PS/GS : 21
- GS/CP : 20
- CE1/CE2 : 27
- CM1/CM2 : 23

Changement d'enseignant pour les CM1/CM2 : Monsieur MASSELIN a été remplacé par Madame CHEVALIER.

Thierry GUILLOT rend compte des difficultés rencontrées suite à la mise en place du plan VIGIPIRATE à l'Ecole primaire. La difficulté vient des parents qui amènent leurs enfants après 8h30 alors que le portail est fermé. Il propose de sensibiliser les parents sur les dispositions prises dans le cadre du PLAN VIGIPIRATE et de rappeler les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école.

Thierry GUILLOT informe l'assemblée qu'il a participé à l'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'élèves. Un nouveau bureau a été constitué :

Président : Michael CAVROT

Vice Président : Fabien BIGUÉ

Trésorière : Myriam PHILBERT

Trésorière Adjointe : Alexandra ETCHAR

Secrétaire : Karine LIBIER

Secrétaire Adjointe : Céline CLUZEAUD

10/ Revalorisation forfait communal Ecole Privée Notre Dame

VU l'article L 442-5 du Code de l'Education

VU le contrat d'association en date du 12 février 1999, conclu entre l'Etat et l'Ecole Privée « Notre Dame » à Saint Lon Les Mines,

Il convient de revaloriser le forfait communal alloué à l'Ecole Notre Dame.

Le montant du forfait communal est égal au coût de l'élève scolarisé en classe élémentaire de l'école publique de St Lon multiplié par le nombre d'élèves, scolarisés en classe élémentaire de l'Ecole Notre Dame et domiciliés sur la Commune. Ce forfait s'élève à 352 € par élève.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 352 € par élève résidant à S Lon Les Mines et scolarisé à l'Ecole privée Notre Dame, en classe élémentaire à partir de la rentrée scolaire 2016/2017.

DIT que les fonds nécessaires seront prélevés sur le compte 6558 du Budget Communal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Ecole privée Notre Dame.

11/ Questions et informations diverses

- Panneau d'information St lon : le panneau a été livré et doit être installé par les agents communaux.
- Participation frais de scolarité CLIS école communale de Saint-Jean-De-Marsacq : participation aux charges de fonctionnement pour 2 enfants de St Lon scolarisés en CLIS au sein de l'école communale de St- Jean-de-Marsacq pour un montant total de 140. 22 €. Accord à l'unanimité.
- Changement de curé Paroisse Notre Dame du Pays d'Orthe : l'abbé Bernard Castets sera remplacé par l'abbé Philippe CARRERE. Le Maire est invité à la cérémonie d'accueil.
- CCPO : Mathieu Berraute a été recruté en qualité de technicien voirie pour remplacer Roger Larrodé qui part à la retraite en fin d'année.
- Construction des 8 logements sociaux : fin des travaux prévus pour fin janvier 2017. L'attribution des logements est prévue pour le mois de février au plus tard. 11 candidatures enregistrées sur St Lon.
- PLAN VIGIPIRATE : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des mesures signalées par la Préfecture. Toute manifestation publique ou privée accueillant plus de 100 personnes devra être signalée par la Mairie à la Préfecture et à la gendarmerie. Il appartient également à tous les organisateurs de ces manifestations de préciser à la Mairie les mesures spécifiques qu'ils entendent mettre en œuvre pour assurer la sécurité du public.
- Atelier Arts Plastiques : l'atelier a démarré le 14 septembre avec Minna. 3 plages horaires sont proposées le mercredi après midi entre 13h et 17h. On compte déjà une vingtaine d'inscriptions.